

Pour la Réfoua Chéléma de Yitshak Ben Chimone, David ben Messaouda, Rav Moché Ben Raziel, Chimone Ben Messaouda, Aaron Ben Hanna, Martial Ben Aureda Alice, Audrey Bat Étoile Étoile bat Méssaouda

Pour l'élévation de l'âme de Yéhouda Ben David, Chimone Ben Yitshak, 'Haïm Ben David, David Ben Yaakov, Yéhia ben Yaakov, 'Hanna Bat Esther et Messaouda Bat Guemra



Pour le zivoug de Sarah bat Avraham , Chimone Ben Yitshak, Yitshak Ben Mordékhaï, Azriel ben Sarah et David ben Julie

Résumé de la Paracha

Suite à une paracha extrêmement létante, la paracha Nitsavim vient apaiser les bné-Israël. Effectivement, la paracha de la semaine dernière, ki tavo, annonçait les malédictions auxquelles risquaient de faire face les bné-Israël s'ils fautaient (has véchalom). De fait, notre paracha vient apporter un réconfort et une note d'espoir. Ainsi Moshé rabbénou commence par ré-établir l'alliance entre Hachem et le peuple hébreu. Non seulement les gens présents sont inclus dans ce pacte, mais également les générations futures. Par la suite, Moshé reprend les grandes lignes des malédictions en annonçant l'exil à venir. Toutefois, l'annonce débouche sur la prophétie d'une rédemption pour le peuple. Bien évidemment, cette rédemption ne dépend que du peuple et de ses efforts de retour vers la Torah et les mitsvot. La paracha se conclut par le choix de la vie ou de la mort, ou plus précisément le librearbitre. Moshé Rabbénou enjoint donc le peuple à faire le choix de vivre, c'est-à-dire, celui de suivre les lois de la Torah.

Dans le chapitre 29 de Dévarim, la torah dit :

ט/ אַתָּם נִצָּבִים הַיּוֹם כֵּלְכֶם, לְפְנֵי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם: רָאשֵׁיכֶם שִׁבְטֵיכֶם, זִקְנֵיכֶם וְשֹׁטְרֵיכֶם, כֹּל, אִישׁ יִשְׂרָאֵל:

9/ Vous vous tenez debout, vous tous aujourd'hui devant Hachem votre Dieu: vos chefs, vos tribus, vos anciens, vos officiers, tout homme d'Israël.

י/ טַפְּכֶם נְשֵׁיכֶם--וְגַרְדּ, אֲשֶׁר בְּקֶרֶב מַחֲנֶידּ: מֵחֹטֵב עַצֶּידְּ, עַד שֹׁאֵב מֵימֵידָ:

10/ Vos jeunes enfants, vos femmes et ton converti qui est à l'intérieur de ton camp, depuis celui qui taille ton bois jusqu'à celui puise tes eaux.

יא/ לְעָבְרְדָּ, בִּבְרִית יְהוָה אֱלֹהֶידְ--וּבְאָלָתוֹ: אֲשֶׁר יְהוָה אֱלֹהֵידָ, כַּרַת עָמָדְ הַיּוֹם:

11/ Pour que tu passes dans l'alliance d'Hachem ton Dieu et dans son serment, qu'Hachem ton Dieu établit avec toi aujourd'hui.

La paracha Vayélékh met en scène la passation de pouvoir de Moshé Rabbénou à Yéhochoua, son serviteur. Ainsi Moshé rappelle au peuple qu'arrivé à 120 ans, il ne pourra pas les faire traverser le Jourdain et les conduire en Israël. C'est pourquoi, une nouvelle fois Moshé encourage le peuple à la bravoure et à la confiance envers Hakadoch Baroukh Hou. De même, Moshé encourage Yéhochoua, son successeur et lui rappelle la promesse qu'Hachem ne l'abandonnera pas. La paracha se conclut par l'annonce faite par Hachem à Moshé, que plus tard le peuple s'égarerait du chemin de la Torah et que la colère divine s'abattrait sur ce dernier à ce moment. Suite à cela, Moshé achève l'écriture de la Torah qu'il confie aux Cohanim afin qu'ils la déposent avec l'arche.

Nos sages enseignent que le mot « בְּיִּלֹם – aujourd'hui » du premier verset est une référence au jour de Roch Hachana en référence aux propos du **Zohar** (Parachat Bo, page 32b). Ainsi le verset se comprend de la sorte : « vous vous tenez aujourd'hui, au jour de roch Hachana, devant Hachem votre Dieu... », car en ce jour, tout le peuple se tient devant le Maître du monde afin d'être jugé.

Cette année, la fête de Roch Hachana présente une particularité puisqu'elle tombe chabbat. La coïncidence des deux évènements a une conséquence importante rapportée par nos sages (traité Roch Hachana, page 29): « Yom Tov de Roch Hachana qui tombe Chabbat, au Beth Hamikdach nous sonnions du chofar, mais pas dans la ville ». La suite du texte explique qu'il s'agit d'un décret de nos sages de ne pas sonner du chofar le jour de chabbat, de peur d'en venir à porter le chofar dans la rue, et ainsi transgresser le chabbat.

Il est invraisemblable de concevoir qu'un décret rabbanique annule une mitsvah si importante que le son du chofar. Rappelons que le son du chofar a une valeur inestimable le jour de Roch Hachana dans la mesure où il vient rappeler la 'Akedat Yitshak, ce sacrifice ultime qu'Avraham et Yitshak étaient prêt à consentir et dont le mérite est si grand que nous nous en servons le jour de notre jugement afin de s'opposer à l'accusateur dans le ciel. Refusant qu'Avraham aille jusqu'au bout, Hachem lui a envoyé un bélier afin de le sacrifier à la place d'Yitshak. C'est pourquoi nous utilisons la corne de bélier afin de puiser dans ce mérite et se prémunir contre le satane. Sonner du chofar joue donc un rôle clef dans notre jugement, d'où l'étonnement de voir nos sages l'interdire de peur de transgresser chabbat.

Pour mieux comprendre l'attitude de nos maîtres, il faut avoir à l'esprit que les raisons qu'ils apportent pour justifier leur décret ne sont souvent qu'un petit élément auquel s'ajoute beaucoup d'autres détails qu'ils ne nous révèlent pas. C'est à nous qu'il incombe de dépasser les premières données afin d'en déceler de plus profondes.

À ce titre, le **Bné Yissakhar** (Chabbat, maamar 1, lettre 6) rapporte l'enseignement du **Arizal** (Cha'ar Hakavanot, Roch Hachana, drouch 2) comme quoi

le jugement de Roch Hachana est divisé en deux parties. Le premier est appelé « דינא קשיא – jugement stricte » et le deuxième « דינא רפיא – jugement léger ». Sur cela, le **Bné Yissakhar** révèle que le chabbat, de par la grandeur qui s'en dégage outrepasse c'est deux notions qui se confondent en lui. En effet, « קשיא – stricte » a pour valeur numérique 411 et « דפיא léger » vaut 291. Ensemble, ils atteignent 702 soit précisément la valeur du « שבת - chabbat ».

Qu'est-ce que cela signifie ?

Peut-être pouvons-nous comprendre à l'aide des propos du 'Aroukh Laner (dans son livre Min'hat 'Ani) qui nous dévoile une information importante. Les années où le premier jour de Roch Hachana tombe chabbat sont les plus douces pour le peuple juif, il s'agit d'années où même les chefs des nations reconnaissent la valeur des bné-Israël. Il poursuit ensuite avec une contradiction apparente affirmant que les années où le premier jour de Roch Hachana tombe chabbat sont terribles pour le peuple hébreu, c'est durant ces dernières que les temples ont été détruits et que les pires souffrances se sont abattues sur Israël. Cela rejoint les propos du Mélo Ha'omer expliquant que le chabbat vient lui-même plaider devant le Maître du monde et en

fonction de ses propos Hachem juge favorablement ou 'has véchalom, défavorablement Son peuple. Pour justifier de cette contradiction, il apporte un machal, une allégorie : « Un homme proche du roi, a été condamné à mort pour une lourde transgression. Malgré toutes les tentatives de ses compagnons pour plaider sa cause auprès du roi, le monarque ne voulait revenir sur sa décision et la sentence allait être appliquée. Seulement, la femme de cet homme était elle-même une proche du roi et s'occupait des coutures de ses vêtements. Par ses relations elle est parvenue à obtenir une audience auprès du roi lui expliquant son rôle dans la confection des vêtements royaux et sa crainte: "Mon roi, jamais je ne pourrais continuer à vous servir si vous tuez mon époux!" Ce simple argument va parvenir à convaincre le roi là où tous les ministres et notables avaient échoué. Voici que plus tard, un fait similaire se produit avec l'époux d'une autre femme attelée à servir le roi. Se souvenant du sauvetage

précédent, la femme en question tente à son tour de sauver son mari. Seulement son intervention se solde par un échec et le mari est mis à mort. En effet, le roi avait remarqué que le corps de la femme était couvert de bleus issus des coups qu'elle essuyait de son mari. Voulant préserver la femme à son service, le roi n'a pas accepté de sauver son ignoble mari. ».

Le Midrach rapporte (Béréchit Rabba, chapitre 1, alinéa 8) que le chabbat est venu se plaindre devant le Maître du monde d'être le seul jour créé sans conjoint. Le premier jour dispose du second, le troisième du quatrième et le cinquième du sixième, seulement le Chabbat est seul et rien ne se lie à lui. Rabbi Chimone Bar Yo'haï dévoile la réponse d'Hachem : « l'assemblée d'Israël sera ton conjoint! ».

Au sens propre du terme le Chabbat est l'épouse d'Israël. C'est pourquoi, lorsque nous sommes mis en péril au jour de Roch Hachana, le Chabbat se présente devant le Roi des rois pour plaider notre cause criant devant lui: Maître du monde, si Tu mets mon époux à mort, alors je ne pourrais plus te servir car personne ne respectera le Chabbat comme tu l'as demandé. Hachem examine alors si la femme en question est chéri de son époux où si au contraire elle est battue par ce dernier. Le respect du chabbat est donc un gage de l'état de santé de notre épouse. Si cette dernière est couverte de bijoux et d'amour, par un respect scrupuleux de ses lois, alors le Maître du monde ne peut la laisser veuve et maintient en vie les bné-Israël! Nous ne pouvons qu'imaginer le cas contraire 'has véchalom.

C'est justement ici qu'intervient le décret de nos sages de ne pas sonner du chofar de peur d'en venir à le porter et à transgresser le chabbat. Le **Mechekh 'Hokhma** en dévoile le secret. Comme nous le disions, l'un des objectifs du chofar est de mentionner le mérite de la 'Akédat Yitshak, ce moment où Yitshak a été prêt à mourir pour le Maître du monde. Il faut avoir à l'esprit que nous profitons d'un mérite pour un acte que nous n'avons pas commis, c'est notre ancêtre qui en est l'instigateur véritable. Nous ne faisons que profiter du fait d'être ses descendants et héritons de sa dévotion dans limite. Seulement, lorsque Chabbat intervient en même temps que le premier jour de

Roch Hachana nous dépassons le niveau d'héritier pour atteindre le même mérite qu'Yitshak luimême. En effet, en ce jour, les plans du Satane ne sont plus contrariés par la sonnerie du Chofar, il a les mains libres et peut nous accuser à sa guise. En somme, nous sommes en péril sans aucun moyen de nous défendre, ce qui signifie malheureusement pour la plus part d'entre nous un triste destin tant nous savons n'avoir pas été méritant durant l'année. Seulement, une chose nous importe bien plus que les accusations du Satane et du risque pour nous de ne pas être inscrit dans le livre de la vie : nous préférons ne jamais transgresser le chabbat et ce même face à la mort! En ce sens, nous ne faisons plus que profiter passivement du mérite d'Yitshak, nous devenons les acteurs de ce mérite. Comme notre ancêtre nous sommes prêts à mourir pour respecter la volonté d'Hachem, reproduisant ainsi la 'Akédat Yitshak. Le chofar devient alors parfaitement inutile tant la fierté d'Hachem est grande. De fait, à l'image de la 'Akédat où Yitshak allait mourir, Hachem ne peut se résigner à se séparer de nous et nous sauve de la mort.

C'est le sens de ce que disait le **Bné Yissakhar** enseignant que le chabbat équivaut à lui-seul aux deux dimensions du jugement de Roch Hachana, le strict et le léger. Car notre respect du chabbat détermine à lui seul l'orientation du jugement qui sera strict lorsque nous bafouons le chabbat et léger lorsque nous serons méritants à ce sujet.

Dans cette suite d'idée, nos sages soulignent un point concernant la formulation de la michna énonçant l'interdit de sonner du chofar durant le chabbat : « Yom tov de Roch Hachana qui tombe Chabbat... ». Dans le but de pouvoir les mémoriser, Rabbi Yéhouda Hanassi a rédigé les michnayot avec le soucis de réduire au maximum la quantité de mots utilisés. De fait, le choix des mots est important et aucun mot ne doit être inutile. C'est pourquoi les commentateurs demandent pourquoi avoir dit « Yom tov de Roch Hachana qui tombe Chabbat... » plutôt que « Roch Hachana qui tombe Chabbat... ». Les mots « Yom tov » semblent superflus d'où la question de leur nécessité. Ce détail amène les commentateurs à abonder dans notre sens en expliquant que lorsque Roch Hachana et Chabbat coïncident, une modification intervient. Il ne s'agit plus de la même fête. Ce n'est plus Roch Hachana mais une fête, un Yom Tov, à part entière tant son fonctionnement diffère. C'est pourquoi la michna ajoute les mots « Yom Tov » pour distinguer cet événement des années traditionnelles pour lesquelles le chofar est l'outil indispensable. Dans cette fête l'usage du chofar devient inutile tant le chabbat constitue l'organe vitale du jugement. C'est dire combien le respect

du chabbat est primordial.

Yéhi rastone que nos efforts dans ce sujet soient pour nous le gage d'une année remplie de sma'hot.

Chabbat Chalom.

Y.M. Charbit

Pour offrir un feuillet pour l'élévation de l'âme ou la réfoua chéléma d'un proche, contacteznous à l'adresse mail :

yamcheltorah@gmail.com



Association à but cultuel, habilitée à délivrer des reçus CERFA.

Retrouvez l'ensemble de nos contenus sur www.yamcheltorah.fr . Pour recevoir le dvar torah toutes les semaines, inscrivez-vous à la newsletter.